

RÉSULTATS DES VOTES

Signification des abréviations et des symboles	
+	adopté
-	rejeté
↓	caduc
R	retiré
AN (... , ... , ...)	vote par appel nominal (voix pour, voix contre, abstentions)
VE (... , ... , ...)	vote électronique (voix pour, voix contre, abstentions)
div	vote par division
vs	vote séparé
am	amendement
AC	amendement de compromis
PC	partie correspondante
S	amendement suppressif
=	amendements identiques
§	paragraphe
art	article
cons	considérant
PR	proposition de résolution
PRC	proposition de résolution commune
SEC	vote au scrutin secret

1. Santé animale ***II

Recommandation pour la deuxième lecture: Jasenko Selimovic (A8-0041/2016) (majorité qualifiée requise pour le rejet de la position du Conseil)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de rejet de la position du Conseil	1	EFDD	AN	-	78, 613, 13
Position du Conseil	Approbation sans vote				

Demandes de vote par appel nominal

EFDD: amendement 1

2. Régime d'aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires ***I

Rapport: Marc Tarabella (A8-0006/2016)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements de la commission compétente - vote en bloc	1	commission		+	
vote: proposition de la Commission				+	
vote: résolution législative			AN	+	584, 94, 32

3. Accès au marché des services portuaires et transparence financière des ports ***I

Rapport: Knut Fleckenstein (A8-0023/2016)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
-------	-------	--------	----------	------	--------------------------------

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de rejet de la proposition de la Commission	148	+ de 40 députés	AN	-	243, 454, 12
Amendements de la commission compétente - vote en bloc	1-40 42-43 45-47 49-93 95-96 100 102-109 115-135	commission	VE	+	549, 151, 9
Amendements de la commission compétente - vote séparé	41	commission	AN	+	524, 180, 3
	98	commission	vs	+	
	99	commission	vs	+	
Article 1, § 1, point a	146	+ de 40 députés	AN	-	222, 484, 4
	139	Verts/ALE	AN	-	194, 513, 3
	44	commission		+	
Article 1, § 2, point a	140S	Verts/ALE		-	
Article 1, § 2, point d	141S	Verts/ALE		-	
Article 1, § 3	150	ECR	AN	-	94, 613, 5
	137	EFDD	AN	-	91, 609, 6
	142	Verts/ALE	AN	-	150, 545, 18
	48	commission		+	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Article 1, § 4	154	ECR	AN	-	136, 569, 7
Article 6, § 1, après le point b	151	ECR	AN	-	132, 569, 10
Article 6, après le § 4	152	ECR	AN	-	140, 562, 3
Article 8, § 6	143= 147=	Verts/ALE, + de 40 députés	AN	-	170, 484, 55
	94	commission		+	
Article 9, § 3	97	commission		+	
	153	ECR	AN	↓	
Article 11	101	commission		+	
	144	Verts/ALE		-	
Article 14	155S	ECR		-	
	110/ 112- 114	commission		+	
	111	commission		+	
	145	Verts/ALE	AN	↓	
Article 25, § 2	156	ECR	AN	-	153, 524, 34
	136	commission		+	
Après le considérant 1	138	Verts/ALE		-	
Après le considérant 14	149	ECR	AN	-	138, 569, 4
vote: proposition de la Commission			AN	+	451, 243, 18
vote: résolution législative				vote reporté (article 61, paragraphe 2, du règlement)	

Demandes de vote par appel nominal

Verts/ALE: amendements 139, 142, 143, 145, 146, 147, 148
EFDD: amendements 137, 143, 147, 148
S&D, ENF: proposition de la Commission
ECR: amendements 41, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156

Demandes de vote séparé

ECR: amendements 98, 99

Divers

Tibor Szanyi (groupe S&D) a retiré sa signature des amendements 146 et 147.

4. Indices des prix à la consommation harmonisés ***I

Rapport: Roberto Gualtieri (A8-0313/2015)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Ensemble du texte, bloc n° 1	2	commission		+	
Bloc n° 2	1	commission		↓	
vote: proposition de la Commission				+	
vote: résolution législative			AN	+	575, 100, 30

5. Rapport annuel 2014 sur la protection des intérêts financiers de l'UE – Lutte contre la fraude

Rapport: Benedek Jávor (A8-0026/2016)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 11	1	ENF		-	
§ 22	2	ENF		-	
§ 25	3	ENF		-	
§ 26	§	texte original	div		
			1/AN	+	569, 69, 73
			2/AN	+	536, 159, 11

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 29	§	texte original	div		
			1	+	
			2	-	
§ 31	§	texte original	div		
			1/AN	+	649, 11, 49
			2/AN	+	652, 25, 26
			3/AN	+	669, 9, 26
§ 36	4S	ENF		-	
§ 41	5	ENF		-	
§ 48	§	texte original	div		
			1/AN	+	618, 40, 54
			2/AN	+	648, 33, 27
Après le § 49	10	EFDD	VE	-	320, 361, 23
§ 52	6S	ENF	AN	-	135, 541, 14
§ 53	7S	ENF	AN	-	144, 519, 27
Après le § 56	11	EFDD	VE	+	404, 275, 25
	12	EFDD		+	
§ 59	8	ENF		-	
Après le § 63	13	EFDD	VE	+	336, 277, 93
§ 69	14	EFDD		+	
§ 75	9	ENF		-	
§ 76	§	texte original	AN	+	447, 32, 231
vote: résolution (ensemble du texte)			AN	+	576, 50, 84

Demandes de vote par appel nominal

GUE/NGL: §§ 52, 53, 76

Demandes de votes par division

GUE/NGL:

§ 26

1ère partie

"invite la Commission à élaborer un système d'indicateurs fiables et de critères uniformes facilement applicables fondés sur les exigences définies dans le programme de Stockholm afin de mesurer le niveau de corruption dans les États membres et d'évaluer les mesures de lutte contre la fraude mises en œuvre par les États membres; s'inquiète de la fiabilité et de la qualité des données provenant des États membres; invite donc la Commission à travailler en étroite coopération avec les États membres pour garantir que les données fournies sont complètes, exactes et fiables, en gardant à l'esprit l'objectif de pleine mise en œuvre du système d'audit unique;"

2ème partie

"demande à la Commission d'élaborer un indice de la corruption pour classer les États membres;"

§ 31

1ère partie

"prie instamment la Commission de maintenir sa politique stricte d'interruption et de suspensions de paiements, conformément avec la base juridique concernée; "

2ème partie

"se félicite que la Commission ait adopté une nouvelle décision sur le mécanisme d'alerte rapide; attend la création d'un système complet de détection et d'exclusion rapide, qui doit être proposé par la Commission; invite la Commission à mieux informer les États membres et les autorités locales de l'application de sa politique;"

3ème partie

"en tenant compte du fait que ce processus ne doit pas être entravé par des considérations politiques;"

§ 48

1ère partie

"relève que la définition, la classification et la détection d'irrégularités et l'élaboration de rapports à leur sujet continuent à diverger entre États membres, essentiellement en raison de différences entre les définitions de ces irrégularités; estime nécessaire de procéder à un nouvel alignement et se félicite à ce sujet du règlement délégué de la Commission du 8 juillet 2015 sur la communication des irrégularités complétant les dispositions communes; demande à la Commission et aux États membres d'élaborer des stratégies nationales cohérentes afin de traiter les irrégularités et de combattre efficacement la fraude dans la politique de cohésion; souligne les mesures préventives et correctrices prises par la Commission pour parer aux irrégularités frauduleuses,"

2ème partie

"y compris en interrompant 193 paiements réalisés dans le cadre de la politique de cohésion;"

PPE:

§ 29

1ère partie

"souligne l'importance de l'accès à l'information et de la transparence en matière de lobbying, et préconise le recours à des fonds de l'Union pour soutenir les travaux d'organisations indépendantes dans ce domaine,"

2ème partie

"notamment le journalisme d'investigation transfrontalier;"

6. Intégration de la dimension de genre dans les travaux du Parlement européen

Rapport: Angelika Mlinar (A8-0034/2016)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
-------	-------	--------	----------	------	--------------------------------

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution de remplacement	4	+ de 40 députés		-	
§ 5	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	+	365, 327, 8
§ 7	§	texte original	div		
			1/AN	+	667, 33, 3
			2	+	
§ 8	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	-	316, 390, 2
§ 9	2	ALDE, S&D, Verts/ALE, GUE/NGL	VE	+	364, 338, 7
§ 10	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	+	463, 223, 19
			3	+	
§ 11	§	texte original	AN	+	354, 347, 10
§ 12	§	texte original	vs	+	
§ 13	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	+	419, 262, 21
§ 14	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	348, 337, 20
			3/VE	+	360, 335, 8

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 15	§	texte original	vs	+	
§ 16	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3	+	
			4	+	
§ 18	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3/VE	+	404, 283, 15
§ 20	§	texte original	vs	+	
§ 21	§	texte original	AN	-	335, 350, 21
§ 23	§	texte original	AN	+	479, 200, 24
§ 24	§	texte original	vs	-	
§ 26	§	texte original	div		
			1/AN	+	517, 166, 18
			2	+	
			3	+	
§ 29	§	texte original	div		
			1/AN	+	533, 158, 16
			2/AN	+	352, 340, 11
§ 32	§	texte original	AN	-	339, 346, 15
§ 33	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	+	355, 342, 2

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 34	§	texte original	div		
			1	+	
			2	-	
Après le § 34	3	ALDE, S&D, Verts/ALE, GUE/NGL	VE	+	363, 328, 11
§ 36	§	texte original	AN	+	568, 124, 13
Visa 9	§	texte original	vs	+	
Après le visa 24	1	ALDE, S&D, Verts/ALE, GUE/NGL	VE	+	353, 345, 12
Considérant A	§	texte original	AN	+	576, 78, 55
Considérant B	§	texte original	AN	+	555, 55, 88
Considérant C	§	texte original	AN	+	627, 30, 49
Considérant E	§	texte original	div		
			1/AN	+	550, 63, 89
			2/AN	+	361, 284, 58
Considérant F	§	texte original	AN	+	607, 48, 45
Considérant H	§	texte original	vs	+	
Considérant L	§	texte original	div		
			1	+	
			2/VE	+	360, 320, 26
Considérant P	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
Considérant Q	§	texte original	vs	+	
Considérant T	§	texte original	div		
			1	+	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2	+	
Considérant W	§	texte original	AN	+	505, 168, 24
Considérant X	§	texte original	vs	+	
Considérant Z	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
vote: proposition de resolution de la commission FEMM (ensemble du texte)			AN	+	453, 173, 79

Demandes de vote par appel nominal

ALDE: § 23

S&D: considérants A, B, C, E, F, W; § 36

ECR: §§ 7 (1ère partie), 11, 14 (2ème partie), 21, 26 (2ème partie), 29, 32

Demandes de vote séparé

ECR: visa 9

PPE: §§ 11, 12, 15, 20, 24, 32; considérants H, Q, W, X

Demandes de votes par division

ALDE:

§ 8

1ère partie Ensemble du texte à l'exclusion du terme "famille"

2ème partie ce terme

ECR:

§ 7

1ère partie

"invite les services compétents à poursuivre leurs travaux sur les mesures spécifiques destinées à promouvoir l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle;"

2ème partie

"regrette que, chez les fonctionnaires, les femmes se cantonnent en majorité dans le groupe de fonctions des assistants (AST); demande une analyse annuelle de la situation en son sein en ce qui concerne l'égalité de genre, qui se fonde sur des données ventilées par sexes, à tous les échelons du personnel et des organes politiques, y compris les assistants parlementaires, et qui soit rendue publique;"

PPE:

§ 5

1ère partie

"plaide pour le développement en cours du réseau d'intégration de la dimension de genre, qui représente les commissions mais aussi les délégations interparlementaires, et pour sa pleine implication dans le suivi régulier de la situation en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines des politiques; constate, pour les députés membres du réseau, la nécessité d'une participation plus forte et active"

2ème partie

"et souhaite que des députés suppléants soient intégrés au réseau afin d'accroître la participation, comme c'est le cas pour les commissions et les délégations;"

§ 10

1ère partie

"note que le groupe de haut niveau sur l'égalité des genres et la diversité est chargé d'adopter un plan d'action pour la promotion de l'égalité et de la diversité au Parlement et de veiller à sa mise en œuvre; demande audit groupe de préparer, avec le soutien des services compétents, une feuille de route détaillée en matière d'égalité de genre"

2ème partie

"qui indique comment augmenter de 40 %, d'ici à 2020, la représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieurs et moyens;"

3ème partie

"invite la direction générale du personnel et les groupes politiques à envisager de proposer à la fois une femme et un homme aux postes de chefs d'unité lorsqu'ils sont vacants;"

§ 13

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "invite les groupes politiques à envisager de désigner des députés du sexe sous-représenté dans chaque commission, et ce de manière coordonnée;"

2ème partie

ces termes

§ 16

1ère partie

"souligne que la budgétisation sensible au genre prenant la forme d'une planification, d'une programmation et d'une élaboration du budget qui contribuent à renforcer l'égalité de genre et à respecter les droits des femmes est un des outils-clés dont usent les faiseurs de politiques pour combler les lacunes génériques;"

2ème partie

"regrette que l'exercice de budgétisation générique ait montré que la perspective générique n'était pas assumée dans toutes les politiques, à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'élaboration politique, loin s'en faut;"

3ème partie

"indique, dans ce contexte, qu'il est particulièrement important de développer des capacités internes de budgétisation sensible au genre afin de renforcer le rôle de contrôle du Parlement européen sur ces questions;"

4ème partie

"observe que l'incidence des décisions relatives aux dépenses ou aux recettes ont des répercussions extrêmement différentes sur les femmes et sur les hommes et souligne que les députés membres des commissions compétentes devraient tenir compte, lors de l'élaboration des budgets, de ces différents effets; souligne que la budgétisation sensible au genre favorise la responsabilité et la transparence en ce qui concerne son engagement en faveur de l'égalité de genre;"

§ 29

1ère partie

"se félicite des initiatives que plusieurs commissions parlementaires ont prises dans ce domaine; déplore qu'une grande majorité des commissions n'ait jamais adopté ni même débattu d'un plan d'action en faveur de l'égalité de genre dans leurs travaux; souligne combien il importe pour les organes compétents d'œuvrer avec toutes les commissions et toutes les délégations dans le but de partager de bonnes pratiques, notamment par l'intermédiaire du réseau d'intégration de la dimension de genre,"

2ème partie

"et d'établir une procédure claire, à introduire dans son règlement, sur l'adoption par chaque commission et chaque délégation d'un plan d'action générique; recommande que chaque commission organise une audition sur l'intégration de la dimension générique dans son domaine d'action tous les deux ans, afin que cela coïncide avec la rédaction du rapport sur l'intégration de la dimension de genre;"

§ 33

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "organe de"

2ème partie

ces termes

§ 34

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "prévoyant notamment la création d'un groupe de travail interinstitutionnel de haut niveau dans ce domaine"

2ème partie

ces termes

considérant E

1ère partie

"considérant que la Commission, dans l'engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019), promet de poursuivre les actions d'intégration de la dimension de genre, notamment en se pliant aux exercices d'évaluation et de suivi;"

2ème partie

"considérant que la Commission a revu à la baisse son engagement stratégique en faveur de l'égalité de genre pour l'après-2015 en ne publiant qu'un document de travail de ses services;"

considérant L

1ère partie

"considérant que la majorité des commissions parlementaires accordent en général de l'importance à l'intégration des questions liées aux spécificités de genre dans leurs activités (par exemple dans leurs travaux législatifs, dans leurs relations officielles avec la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et dans l'élaboration de plans d'action sur l'égalité)"

2ème partie

"contrairement à certaines commissions qui accordent peu d'intérêt à ce domaine, voire n'en accordent pas du tout;"

considérant P

1ère partie

"considérant que le cadre financier pluriannuel (CFP) s'accompagne d'une déclaration commune des trois institutions, qui "conviennent que les procédures budgétaires annuelles suivies pour le CFP 2014-2020 intégreront, si besoin est, des éléments de parité entre les sexes en tenant compte de la manière dont le cadre financier global de l'Union contribue à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes (et assure la prise en compte systématique de cette question)";"

2ème partie

"qu'il convient cependant de continuer à s'engager dans la pratique en faveur de l'intégration de la dimension de genre et de l'émancipation des femmes car l'application des politiques actuelles reste modérée et les ressources budgétaires allouées en particulier aux questions de genre sont insuffisantes;"

considérant T

1ère partie

"considérant que toutes les politiques de l'Union, internes et externes, devraient être conçues pour bénéficier aux filles comme aux garçons, ainsi qu'aux hommes et aux femmes,"

2ème partie

"et à toutes les autres identités de genre, à parts égales;"

considérant Z

1ère partie

"considérant que la représentation féminine aux postes-clés de prise de décision aux niveaux politique et administratif, y compris dans les groupes politiques du Parlement, reste faible;"

2ème partie

"que les femmes tendent à occuper la présidence de commissions qui sont moins liées à l'allocation de ressources ou à la prise de décisions économiques; qu'il est nécessaire, pour améliorer la qualité des décisions prises, que le Parlement veille à ce que les postes à responsabilités décisionnelles soient également répartis entre genres; que les hommes doivent s'employer à promouvoir l'égalité de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux, et qu'il convient d'encourager les députés hommes à s'engager en faveur de l'intégration de la dimension générique dans leurs travaux;"

ECR, PPE:

§ 14

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "renouvelle son appel à la commission compétente d'inclure dans le règlement la pratique des amendement IDG, en tenant compte du rôle spécifique que joue la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres quand il s'agit de faire de l'intégration de la dimension de genre un principe transversal;" "afin de conférer aux rapports une dimension générique substantielle" et "rappelle la nécessité d'une coordination étroite sur les amendements IDG et les avis entre la commission compétente pour avis et les commissions compétentes au fond, afin de garantir une programmation et une planification optimales en vue d'un apport effectif au rapport de la commission compétente au fond;"

2ème partie

"renouvelle son appel à la commission compétente d'inclure dans le règlement la pratique des amendement IDG, en tenant compte du rôle spécifique que joue la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres quand il s'agit de faire de l'intégration de la dimension de genre un principe transversal;"

3ème partie

"afin de conférer aux rapports une dimension générique substantielle" et "rappelle la nécessité d'une coordination étroite sur les amendements IDG et les avis entre la commission compétente pour avis et les commissions compétentes au fond, afin de garantir une programmation et une planification optimales en vue d'un apport effectif au rapport de la commission compétente au fond;"

§ 18

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "invite la Commission à procéder systématiquement à des évaluations des incidences génériques de toute nouvelle proposition législative ou politique, sur la base de son analyse approfondie de leur impact sur les droits fondamentaux et dans le but de garantir la protection par l'Union des droits des femmes;" et "souligne que ces analyses et les méthodes de collecte des données utilisées doivent tenir compte des expériences des personnes LGBTIQ"

2ème partie

"invite la Commission à procéder systématiquement à des évaluations des incidences génériques de toute nouvelle proposition législative ou politique, sur la base de son analyse approfondie de leur impact sur les droits fondamentaux et dans le but de garantir la protection par l'Union des droits des femmes;"

3ème partie

"souligne que ces analyses et les méthodes de collecte des données utilisées doivent tenir compte des expériences des personnes LGBTIQ"

§ 26

1ère partie

"exprime son plein soutien au développement de formations ciblées et régulières à l'intégration de la dimension de genre, pourvu qu'elles soient dotées de ressources adéquates et taillées sur mesures pour satisfaire les besoins spécifiques du Parlement, qu'elles soient destinées à l'ensemble du personnel du Parlement travaillant dans les domaines politiques et qu'elles soient davantage approfondies pour le personnel d'encadrement intermédiaire et supérieur, en particulier les chefs d'unité; souhaite que des formations à l'intégration générique soient proposées aux députés, aux assistants parlementaires et au personnel des groupes politiques; demande l'organisation de formations à la direction pour les femmes et que celles-ci se voient offrir la possibilité d'acquérir une expérience à des postes d'encadrement;"

2ème partie

"recommande que ces sessions de formation fournissent des informations sur les formes multiples et intersectorielles de discrimination; souligne la nécessité de veiller à ce que tous ses services aient conscience de leur responsabilité dans l'intégration de la dimension de genre, y compris ceux chargés des ressources humaines, de la sécurité et des installations; suggère l'introduction de lignes directrices spécifiques en matière de ressources humaines qui intègrent efficacement la dimension générique, afin d'améliorer sur le lieu de travail le bien-être de l'ensemble du personnel, y compris des personnes LGBTIQ;" à l'exclusion des termes "afin d'améliorer sur le lieu de travail le bien-être de l'ensemble du personnel, y compris des personnes LGBTIQ;"

3ème partie

"afin d'améliorer sur le lieu de travail le bien-être de l'ensemble du personnel, y compris des personnes LGBTIQ;"

7. La situation des réfugiées et des demandeuses d'asile dans l'Union européenne

Rapport: Mary Honeyball (A8-0024/2016)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
-------	-------	--------	----------	------	--------------------------------

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution de remplacement	3	PPE	VE	-	260, 394, 44
§ 1	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	543, 128, 25
			3/AN	+	386, 292, 27
§ 2	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3/AN	+	547, 132, 27
§ 5	§	texte original	AN	+	583, 83, 31
§ 6	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
§ 7	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	558, 122, 27
§ 8	§	texte original	vs	+	
§ 10	§	texte original	AN	+	550, 106, 48
§ 11	§	texte original	vs	+	
§ 12	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3/AN	+	575, 88, 40
			4	+	
			5/AN	+	435, 205, 58

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 13	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
§ 15	§	texte original	vs	+	
§ 16	1	+ de 76 députés	VE	+	390, 288, 23
§ 17	§	texte original	vs	+	
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	571, 124, 7
			2/VE	+	369, 320, 8
			3	+	
§ 19	§	texte original	vs	+	
§ 20	§	texte original	vs	+	
§ 26	2	+ de 76 députés		+	
	§	texte original	div		
			1	↓	
2	↓				
§ 29	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3	+	
			4	+	
§ 31	§	texte original	div		
			1/AN	+	575, 96, 32
			2/AN	+	392, 275, 32

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 32	§	texte original	vs	+	
§ 33	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	414, 271, 20
§ 34	§	texte original	vs	+	
§ 36	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	395, 269, 39
			3	+	
§ 37	§	texte original	AN	-	67, 590, 49
§ 38	§	texte original	vs	+	
§ 39	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	549, 120, 32
§ 40	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
§ 42	§	texte original	vs	+	
§ 43	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	431, 259, 14
§ 48	§	texte original	vs	+	
§ 50	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 54	§	texte original	div		
			1/AN	+	573, 83, 51
			2/AN	+	393, 287, 16
§ 56	§	texte original	vs	+	
§ 57	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
§ 58	§	texte original	vs	+	
§ 59	§	texte original	vs	+	
§ 60	§	texte original	AN	+	363, 325, 16
§ 61	§	texte original	div		
			1/AN	+	395, 241, 68
			2/AN	+	389, 270, 34
			3/AN	+	371, 298, 28
§ 62	§	texte original	vs	+	
Considérant C	§	texte original	div		
			1	+	
			2/AN	+	490, 163, 42
Considérant G	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
			3	+	
Considérant H	§	texte original	vs	+	
Considérant P	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Considérant R	§	texte original	div		
			1	+	
			2	+	
Considérant V	§	texte original	vs	+	
Considérant W	§	texte original	vs	+	
vote: proposition de résolution de la commission FEMM (ensemble du texte)			AN	+	388, 150, 159

Demandes de vote par appel nominal

S&D: §§ 5, 10, 31

ECR: §§ 2 (3ème partie), 5, 7 (2ème partie), 12 (3ème et 5ème parties), 18 (1ère partie), 31, 33 (2ème partie), 36 (2ème partie), 37, 39 (2ème partie), 43 (2ème partie), 54, 60, 61 (2ème et 3ème parties); considérant C (2ème partie)

Demandes de vote séparé

S&D: § 37

ECR: §§ 8, 11, 12, 15, 19, 56

PPE: considérants H, V, W; §§ 6, 12, 17, 20, 32, 33, 34, 38, 42, 48, 58, 59, 60, 61, 62

Demandes de votes par division

ECR:

considérant G

1ère partie

"considérant les besoins spécifiques des demandeuses d'asile en matière de protection et leurs préoccupations différentes de celles des homes"

2ème partie

"qui requièrent que toutes les procédures et politiques d'asile, notamment l'examen des demandes d'asile, soient mises en œuvre dans un souci d'égalité des genres et de façon individuelle;"

3ème partie

"que les demandes d'asile relatives à des violences devraient être traitées de façon à protéger les femmes de la victimisation secondaire pendant la procédure d'asile;"

§ 6

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion du terme "d'offrir"

2ème partie

ce terme

§ 7

1ère partie

"exprime sa vive inquiétude quant aux rapports faisant état de femmes et d'enfants qui se livrent au sexe de survie afin de payer les passeurs et de poursuivre leur voyage en vue d'une demande d'asile dans l'Union européenne;"

2ème partie

"réaffirme que des itinéraires sûrs et légaux vers l'Europe sont essentiels pour lutter efficacement contre ce phénomène;"

§ 12

- 1ère partie* "souligne que, même dans les pays jugés sûrs, les femmes peuvent faire l'objet de persécutions fondées sur le sexe"
- 2ème partie* "tandis que les personnes LGBTI peuvent également être victimes d'abus, et ont donc des raisons légitimes de demander une protection;"
- 3ème partie* "invite tous les États membres à adopter des procédures d'asile"
- 4ème partie* "et à élaborer des programmes de formation tenant compte des besoins des femmes marginalisées à de multiples égards, notamment les femmes LGBTI;"
- 5ème partie* "prie instamment tous les États membres de lutter contre les stéréotypes préjudiciables au sujet du comportement ou des caractéristiques des femmes LGBTI et d'appliquer pleinement la charte des droits fondamentaux concernant leurs demandes d'asile; insiste sur la nécessité de mettre en place des installations d'accueil sensibles aux besoins des personnes LGBTI dans tous les États membres; souligne que la violence à l'encontre des personnes LGBTI est un phénomène courant dans les installations d'accueil;"

§ 33

- 1ère partie* "souligne que les femmes et les jeunes filles migrantes sans papiers devraient avoir pleinement accès à leurs droits fondamentaux élémentaires"
- 2ème partie* "et qu'il convient de développer des canaux légaux d'immigration;"

§ 36

- 1ère partie* "se félicite de l'élaboration d'un nouveau module de formation sur le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle par l'EASO;"
- 2ème partie* "demande que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension du genre dans les budgets soient pleinement incorporées dans le travail de l'EASO au moyen de points de contact en matière d'égalité des sexes et d'une liaison formelle avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE);"
- 3ème partie* "demande que soient inclus dans les informations sur le pays d'origine des renseignements sur la situation des femmes, à la fois juridiquement et de facto, notamment des informations sur les persécutions, ou les menaces de persécution, de la part d'acteurs non publics;"

§ 39

- 1ère partie* Ensemble du texte à l'exclusion des termes "à mettre un terme à toutes les détentions d'enfants dans l'Union européenne et"
- 2ème partie* ces termes

§ 50

- 1ère partie* "insiste sur la nécessité urgente de mener des enquêtes indépendantes sur toutes les allégations, y compris d'abus sexuels et de violences à caractère sexiste, dans les lieux de rétention pour migrants ou aux frontières,"
- 2ème partie* "et d'accorder un accès à ces derniers aux journalistes et aux organisations concernées de la société civile;"

§ 61

- 1ère partie* Ensemble du texte à l'exclusion des termes "en particulier concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation" et "que les pays d'accueil devraient garantir"
- 2ème partie* "en particulier concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation"
- 3ème partie* "que les pays d'accueil devraient garantir"

PPE:

considérant P

1ère partie

"considérant que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a signalé des cas de violence et d'abus, dont des violences sexuelles, à l'égard de femmes et d'enfants réfugiés, au cours de leur voyage"

2ème partie

"ainsi que dans les centres d'accueil surpeuplés de l'Union;"

considérant R

1ère partie

"considérant que, très souvent, les centres d'accueil ne disposent pas des installations appropriées pour que les mères qui y sont logées puissent prendre en charge leurs enfants et s'en occuper"

2ème partie

"et que les structures d'assistance juridique ne fournissent pas d'aide appropriée pour l'information et la recherche de liens familiaux;"

§ 26

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "de leurs droits, en particulier"

2ème partie

ces termes

§ 31

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "pour suspendre les procédures d'expulsion et/ou"

2ème partie

ces termes

§ 40

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "et qui n'est jamais justifiée pour toute personne âgée de moins de 18 ans;"

2ème partie

ces termes

§ 54

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "et à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour faciliter la participation au marché du travail des réfugiées et des demandeuses d'asile"

2ème partie

ces termes

§ 57

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "de qualité"

2ème partie

ces termes

PPE, ECR:

considérant C

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "et les personnes LGBTI"

2ème partie

ces termes

§ 1

1ère partie

"estime que, pour améliorer la sécurité des réfugiées, des itinéraires sûrs et légaux vers l'Union européenne doivent être mis à la disposition des personnes fuyant les conflits et les persécutions et que le genre doit être pris en considération;"

2ème partie

"souligne en particulier que davantage d'États membres devraient participer aux programmes de réinstallation de l'Union; pense que la législation et les politiques relatives à la migration irrégulière ne doivent pas empêcher l'accès aux procédures d'asile européennes; souligne que le droit d'asile est consacré par l'article 18 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;" à l'exclusion des termes "pense que la législation et les politiques relatives à la migration irrégulière ne doivent pas empêcher l'accès aux procédures d'asile européennes;"

3ème partie

"pense que la législation et les politiques relatives à la migration irrégulière ne doivent pas empêcher l'accès aux procédures d'asile européennes;"

§ 2

1ère partie

"insiste sur la nécessité pressante d'ouvrir immédiatement des itinéraires sûrs et légaux pour les demandeurs d'asile, afin d'éviter les réseaux de trafic de migrants et de permettre de plus en plus aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées de chercher refuge sans risquer leur vie; se déclare vivement préoccupé par les décès, les rapatriements et les graves violations des droits de l'homme aux frontières extérieures des l'UE;" à l'exclusion des termes "les rapatriements"

2ème partie

"les rapatriements"

3ème partie

"estime que les coûts et les responsabilités devraient être partagés entre les 28 États membres, et non uniquement entre les pays de premier accueil; déplore le manque de solidarité entre les États membres;"

§ 13

1ère partie

"souligne que les manifestations sexuées de violences et de discriminations, y compris, mais pas uniquement, le viol et les violences sexuelles, les MGF, les mariages forcés, la violence domestique, les crimes dits d'honneur et les discriminations sexuelles autorisées par l'État, constituent des persécutions"

2ème partie

"et devraient être une raison valable de demander l'asile dans l'UE, et que cette approche devrait se refléter dans de nouvelles lignes directrices sur le genre;"

§ 18

1ère partie

"prend note de la proposition de la Commission d'établir une liste commune de l'Union de pays d'origine sûrs;"

2ème partie

"demande que toutes les mesures appropriées soient prises pour s'assurer que cette approche est conforme au principe de non-refoulement et qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables; appelle à l'application de la différenciation entre les sexes; estime qu'aucune liste de pays d'origine sûrs ne devrait entraîner une procédure de traitement moins favorable pour les femmes dont la demande d'asile est fondée sur la crainte de violences à caractère sexiste ou le fait d'avoir subi de telles violences; souligne la nécessité d'éviter les décisions hâtives qui ne tiennent pas dûment compte du danger, notamment de mort, que courent les femmes victimes de violences à caractère sexiste si leur demande est rejetée et qu'elles sont contraintes de retourner dans leur pays;" à l'exclusion des termes "estime qu'aucune liste de pays d'origine sûrs ne devrait entraîner une procédure de traitement moins favorable pour les femmes dont la demande d'asile est fondée sur la crainte de violences à caractère sexiste ou le fait d'avoir subi de telles violences;"

3ème partie

"estime qu'aucune liste de pays d'origine sûrs ne devrait entraîner une procédure de traitement moins favorable pour les femmes dont la demande d'asile est fondée sur la crainte de violences à caractère sexiste ou le fait d'avoir subi de telles violences;"

§ 29

1ère partie

"exhorte la Commission et les États membres à garantir un plein accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs" à l'exclusion des termes "et aux droits"

2ème partie

"et aux droits"

3ème partie

"en ce compris l'accès à un avortement sans risqué"

4ème partie

"et à affecter de toute urgence des ressources supplémentaires aux prestations de soins de santé;"

§ 43

1ère partie

Ensemble du texte à l'exclusion des termes "et l'aide juridique"

2ème partie

ces termes